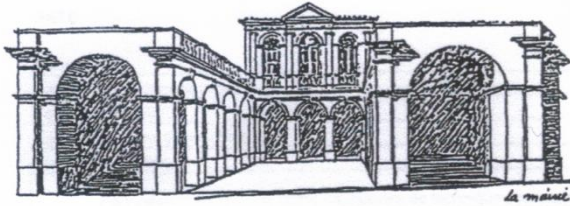


MAIRIE DE SAINT-YBARS
(09210 ARIÈGE)



TÉL. : 05 61 69 18 04 - FAX : 05 61 69 18 16

mairie.saintybars@saint-ybars.fr

Commune de SAINT-YBARS

Commission des travaux et environnement

Compte rendu de la réunion du 26 Juillet 2014 à 10h00

Présents : BOY Francis
BUOSI Johnny
CHAYNES René
VERKINDEREN Sophie
SENTENAC Fabrice
PARMENTIER Anne
VERKINDEREN Jacques
BOY Pierrette
PARIS Laurent
AUGE Alain
BERGOUT Charles
BERDOULAT Michel

Absents : CHAUVIN Chantal
MARC Eric
PERRIN Michel

Information sur la modification du POS en PLU.

Pour cette première réunion, Monsieur le Maire, souhaite la bienvenue à tous les membres. Il demande à chacun de se présenter. Il aborde ensuite la modification du POS en PLU qui sera, pour les deux commissions, le grand projet du mandat. Il précise que Monsieur Johnny BUOSI président de la commission environnement suivra ce dossier et qu'une réunion consacrée à ce sujet sera organisée en septembre. Au cours de cette réunion, d'autres sujets seront abordés notamment les économies à réaliser sur l'éclairage public ainsi que le problème du ramassage des ordures ménagères sur le secteur d'Escayre.

Avis et études sur l'aménagement de la cour de l'école

Monsieur le Maire informe les membres présents de la nécessité de remettre en état la cour de l'école notamment d'aménager l'espace sablé. Pour ce faire, il est nécessaire d'abattre un arbre qui pousse dans le mur d'enceinte et menace sa stabilité. Il propose aux membres présents de se rendre sur place afin de se rendre compte. Les membres de la commission confirment la nécessité d'abattre cet arbre. De plus, beaucoup de racines sont en surface et gênent pour la réalisation d'un futur aménagement. Il est également constaté que les arbres plantés dans la cour sont complètement étouffés pour le revêtement en enrobé à chaud. Là aussi, les racines ont détériorés le revêtement. Il est nécessaire de réaliser un dégagement du pied de ces arbres et de prévoir un entourage. Plusieurs solutions sont évoquées pour aménager cet espace. Monsieur BUOSI doit prendre contact avec un spécialiste pour la pose d'un revêtement spécial avec des jeux intégrés et la pose de mobilier. En fonction de la solution technique proposée, des devis pour réaliser les travaux de génie civil vont être demandés. L'opération d'abattage de l'arbre va être réalisée par le personnel communal dès que possible. Il est également évoqué la mise en peinture de la grille de cette cour.

La séance est levée à 12h00

Le Maire,

Francis BOY